



C2130-Direction de l'aménagement et développement économique-
Déplacements

DELIBERATION N° D.2020.03.20

du Conseil communautaire du 3 mars 2020

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la RATP. **Avenant n°3 portant sur la prolongation du contrat.**

Date de la convocation : 26 février 2020

Date d'affichage : 4 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Bernard DEBAIN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Richard DELEPIERRE, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Richard RIVAUD, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.

M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Michel CROUZAT (pouvoir à Mme Karin LE MENE), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Sébastien DURAND (pouvoir à M. Claude VUILLIET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Marie CLERMONT (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 portant sur les délégations de services publics, ainsi que l'article L.5216-2 ;

Vu l'article R3135-8 du Code de la commande publique ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 du 8 août 2014 ;

Vu la délibération n°2016-10-04 du Conseil communautaire du 11 octobre 2016 portant d'autre part sur le transfert de la gestion de la gare routière de Vélizy-Villacoublay à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la compétence transport et organisation de la mobilité et d'autre part sur l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 actant le transfert du contrat ;

Vu l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 du 29 juin 2017 ;

Vu l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 du 10 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la commission des contrats de concessions et des délégations de service public du 27 février 2020 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- La gare routière de Vélizy-Villacoublay était initialement gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2, signé le 8 août 2014 entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Régie autonome des transports parisiens (RATP), pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2014, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Par délibération en date du 11 octobre 2016, le Conseil communautaire actait le transfert de la gestion de la gare routière de Vélizy-Villacoublay à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre de la compétence transport et organisation de la mobilité que cette dernière exerce.

- Compte-tenu de l'échéance proche du contrat et des dispositions réglementaires du nouveau Code de la commande publique applicables depuis le 1^{er} avril 2019, notamment l'article R3135-8, définissant les possibilités de modifier les contrats, l'Agglomération et la RATP se sont rencontrées afin de prolonger, par voie d'avenant, la durée du contrat de DSP de 7 mois, afin de préparer convenablement la prochaine mise en concurrence.

Dans ce projet d'avenant n°3 le chiffres d'affaire prévisionnel généré au cours des 7 mois de prolongation est inférieur à 10% du montant total du contrat initial actualisé.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc versera au délégataire, conformément aux dispositions du contrat initial, une contribution forfaitaire d'exploitation d'un montant de 53 365 €, correspondant au prorata de la contribution contractuelle.

La Commission des concessions et des délégations de service public, réunie le 27 février 2020 a émis un avis favorable sur cet avenant n°3, portant sur l'allongement de la durée du contrat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire.

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public entre la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 portant sur la prolongation de 7 mois du contrat soit jusqu'au 30 avril 2021 ;
- 2) d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.